

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
17/11/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01116P0191

### 1. Intitulé du projet

Ecole, Résidence pour étudiants et Equipement sportif  
Rue André Voguet - Rue René Villars - 94 IVRY SUR SEINE

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV CARIVRY

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Lionel DESAGE

RCS / SIRET

8 1 2 4 9 5 1 4 1

Forme juridique

SCCV

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Numéro rubrique : 36° Sous rubrique : travaux réalisés en plusieurs phases dont la surface de plancher est comprise entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> .	L'opération est située sur la commune d'Ivry-sur-Seine, dont le PLU est en vigueur depuis le 12 avril 2016. Ce PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le programme de l'opération représente une surface globale d'environ 19 700 m <sup>2</sup> SDP. Il se compose de: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un école dédiée aux formations aux métiers du numérique</li> <li>- Une résidence de logements étudiants</li> <li>- Un équipement sportif</li> </ul>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Construction d'une école constituée d'un bâtiment de formations en R+7 sur sous-sol, abritant des salles de classes, un amphithéâtre, un espace pédagogique, un espace d'administration et un espace de détente.

Construction d'une résidence pour étudiants de 352 logements répartis dans 3 bâtiments en R+6, R+9 et R+10 avec sous-sol partiel.

Construction d'un équipement sportif en partie enterré et semi-enterré sous la résidence pour étudiants avec une grande salle d'évolution multi-sport et un dojo.

Préalablement à la construction, des démolitions d'habitations précaires (environ 200 m<sup>2</sup>) seront réalisées ainsi qu'une dépollution du terrain actuel. Schéma d'implantation du projet sur le secteur OAP en pièce jointe.

Le projet immobilier étant classé en services publics ou d'intérêt collectif, les places de stationnement sont déterminées en fonction des besoins, conformément au PLU.

Le projet ne comprend aucune d'installation nécessitant une déclaration ou une autorisation ICPE.



## 4.2 Objectifs du projet

Le site actuel se compose pour 80% d'une friche semi-industrielle avec stockage de matériaux de déconstruction dans des containers et à l'air libre et pour 20% d'habitats précaires.

L'objectif de ce projet est de redynamiser le quartier en implantant une école de formation aux métiers du numérique (1800 étudiants) accompagnée d'une résidence étudiante de 352 logements et d'implanter un équipement sportif multi-activité permettant d'accueillir 700 personnes sur deux salles. L'école accueillera les activités de CAMPUS DEV, société d'enseignement et de formation, dont le siège du groupe est localisé à Mérignac (33).

La résidence permettra d'offrir aux étudiants un lieu d'hébergement immédiatement à proximité pour favoriser la qualité d'enseignement. Cette résidence indépendante structurellement de l'école, sera gérée par un gestionnaire spécialisé.

L'équipement sportif, imbriqué sous la résidence, répond aux attentes des habitants du quartier et d'Ivry formulées depuis les années 2000.

Conformément aux souhaits des documents d'urbanisme du secteur, le projet constitue un front bâti protecteur en prolongement des autres bâtiments le long du périphérique. En seconde phase et sur le reste de l'emprise OAP, sera créé un parc belvédère ouvert sur le paysage de la vallée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Suite à la réalisation des travaux préparatoires consistant :

- à la démolition des bâtiments précaires existants sur le terrain,
- à la réalisation de travaux d'excavation des terres polluées conformément au rapport de diagnostic de qualité environnementale établi par IDDEA,
- à la réalisation de travaux d'injection des éventuelles carrières qui seront identifiées au travers d'une campagne G2PRO menée par TECHNOSOL dont les résultats seront transmis à l'appui du dossier de demande de permis de construire,

les travaux de construction sont prévus pour une durée 20 mois.

La livraison de l'opération est prévue pour le 2ème semestre 2020.

Les matériaux utilisés seront détaillés dans la notice architecturale remise dans le dossier de demande de permis de construire.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier sera accessible par le parvis créé dans le cadre du projet et qui est connecté à la rue André Voguet.

Une étude de Sécurité publique attachée à l'école et à la demande d'agrément déjà transmise à la Préfecture pour l'ouverture d'un établissement scolaire sera fournie avec le dossier de demande de permis de construire.

La livraison de l'opération est prévue pour le 2ème semestre 2020 et coïncide avec le calendrier scolaire en Ile-de-France.

L'école sera gérée par CAMPUS DEV.

La résidence pour étudiants sera gérée par une tierce société spécialisée en gestion de résidence étudiante.

L'équipement sportif sera géré par le service des sports de la ville d'Ivry-sur-Seine.



#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire valant division et permis de démolir.

Le projet ne comprend aucune installation nécessitant une déclaration ou une autorisation ICPE.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

La présente demande est effectuée dans le cadre d'un examen au cas par cas dans le cadre d'une demande de permis de construire comprenant des démolitions.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcelle	3 517 m <sup>2</sup>
Ecole	6 800 m <sup>2</sup> SDP
Résidence étudiante	9 450 m <sup>2</sup> SDP
Equipement sportif	3 450 m <sup>2</sup> SDP
Surface démolie	200 m <sup>2</sup> SDP

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

8 à 22 rue René Villars  
10 rue André Voguet  
94 200 IVRY-SUR-SEINE

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 22 ' 28 " 17 Lat. 48 ° 49 ' 10 " 90

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'ensemble immobilier s'inscrit dans le projet global urbain d'orientation d'aménagement et de programmation Villars, inscrit au PLU par la ville.

Ce projet correspond à la première étape de réalisation de l'OAP situé au nord de la zone.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain en friche avec baux d'occupation précaires signés entre la ville et les occupants et datant des années 90.

Terrain vendu par la ville au maître d'ouvrage demandeur de cette étude.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui**  **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la ville d'Ivry-sur-Seine en vigueur depuis le 12 avril 2016.  
Zone UR.  
le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.  
le règlement applicable est celui de la zone UR

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui**  **Non**

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit périphérique (2015 > 2020) Plan de prévention du bruit de la commune d'Ivry-sur-Seine adopté par le conseil municipal du 23 octobre 2014



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de carrières, mouvements de terrain Arrêté préfectoral n° 2015/2379 du 31 juillet 2015 PPRn prescrit
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diagnostic de la qualité environnementale des sols qui conclut à l'excavation et à l'évacuation des terres hors du site en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au titre de l'arrêté 2004-3572 du 30 septembre 2004 du préfet du Val de Marne, la commune d'Ivry-sur-Seine est en zone de répartition des eaux. Une restriction est mise en oeuvre pour les prélèvements de la nappe Albien supérieurs à 1000 m3 d'eau/an et à partir de - 455NGF.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : Bois du Brou sur Chaterain situé à 20 km environ
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le moulin Ivry sur seine est à moins de 500 m du projet. Avis ABF. L'église Saint Pierre et Paul Ivry sur seine, à 2 km du projet, est un monument historique classé avec un périmètre de protection modifié. Palais et parc de Fontainebleau situés à 65 km environ



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il sera réalisé des excavations de terres polluées estimées à 25 000 m3 compte tenu des affouillements nécessaires des constructions en sous-sol (équipement sportif) et du niveau de sous-sol de l'école. L'équipement sportif est semi -enterré Niveau bas du sous-sol : 57,81 NGF. Déclivité du terrain d'environ 1m sur les parcelles du projet.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations et des destructions de la biodiversité existante étant donné qu'il n'y a pas de biodiversité existante sur le site : friche semi-industrielle avec stockage à l'air libre. Le projet prévoit la construction d'un parvis et de bâtiments sur tout ou partie de la parcelle entraînant une imperméabilisation du sol.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de carrières - Mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les recommandations du plan de prévention du bruit de la commune du 23 octobre 2014 seront prises en compte pour le traitement des bruits relatifs à la phase de travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet immobilier en bordure immédiate du périphérique parisien produisant des nuisances sonores. A l'issue de la construction ce projet constituera un écran phonique bénéficiant aux propriétés avoisinantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible. Aucun mur du projet ne sera en contact avec les propriétés riveraines et n'engendrera donc pas de risque de propagation des vibrations.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration en période d'exploitation. en phase chantier
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier pas de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses.</p> <p>En phase d'exploitation le projet est situé en centre ville donc pas de modification de la situation actuelle.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une chaudière gaz par entité du programme sera prévue sur le projet immobilier pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Des panneaux solaires seront installés sur la toiture de la résidence étudiante. L'ensemble de la réalisation respectera la RT2012 avec ses objectifs de respect des consommations de chauffage et d'énergie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux usées et des eaux vannes dans le collecteur.</p> <p>Rejet des eaux pluviales : dans le cadre du respect du PLU, des réservoirs de rétention des eaux pluviales sont prévus dans le projet immobilier afin de respecter le débit de fuite de 1l/s/ha imposé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets liés au fonctionnement de l'école et de la résidence pour étudiants. Dans le livret locatif mis à disposition de chacun des gestionnaires des entités de programme, ces derniers respecteront le cahier des charges imposé par la ville d'Ivry-sur-Seine.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités actuellement sur le site de friche semi-industrielles seront transformées en activités du secteur tertiaire (enseignement, hébergement) et du secteur sportif, classées en constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'ensemble immobilier s'inscrit dans le projet global urbain d'orientation d'aménagement et de programmation Villars, inscrit au PLU par la ville.

Ce projet correspond à la première étape de réalisation de l'OAP situé au nord de la zone.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le projet se situe uniquement sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet immobilier de construction d'une école, d'une résidence pour étudiants et d'un équipement sportif ne nécessite pas d'étude d'impact pour les raisons suivantes:

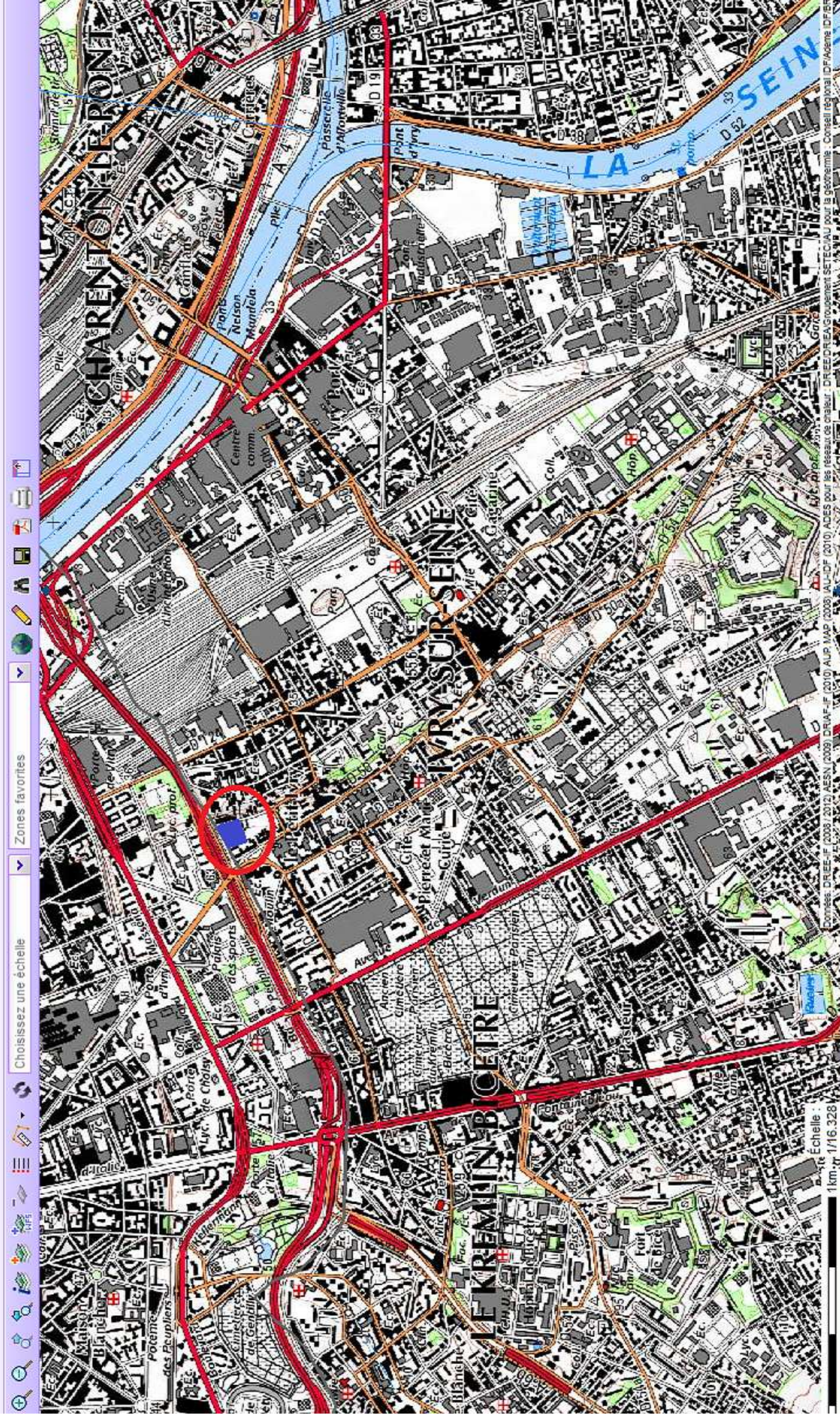
- Usage actuel du terrain qui est une friche polluée qui génère des nuisances visuelles, sonores et olfactives
- Terrain pollué qui fera l'objet d'une dépollution dans le cadre du projet immobilier
- Amélioration bénéfique de la qualité de vie pour les riverains en mettant fin aux activités actuelles
- L'ensemble immobilier fera un écran phonique par rapport au boulevard périphérique pour assurer une tranquillité d'usage de l'espace vert à créer et des logements qui y seront implantés dans le cadre du projet urbain Villars
- Les espaces d'enseignement et de résidence pour étudiants sont consommateurs de m<sup>2</sup>, c'est pourquoi, il a été décidé avec la ville et en concertation avec les riverains, d'implanter ces bâtiments au nord de la parcelle et d'enterrer partiellement l'équipement sportif pour éviter tout effet de masque sur les propriétés existantes et à venir.
- Le projet répondra à toutes les normes actuelles en vigueur, techniques et environnementales, applicables à la RT2012, avec labellisation, qui permet d'assurer une qualité sanitaire des bâtiments supérieure à celle des constructions actuellement sur site à démolir.







Confidentielle de données environnementales régionales aux droits d'usage variables (contactez la MCIE)





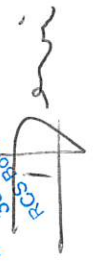
**SCCV CARIVRY – CAMPUS, RESIDENCE ETUDIANTE & EQUIPEMENT SPORTIF**  
**RUE RENE VILLARS – RUE ANDRE VOGUET – 94 IVRY SUR SEINE**  
**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE**

**ANNEXE OBLIGATOIRE NUMÉRO 3**

LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUES



**SCCV CARIVRY**  
38700 MÉRIGNAC  
RCS Bordeaux 812 495 141





**SCCV CARIVRY – CAMPUS, RESIDENCE ETUDIANTE & EQUIPEMENT SPORTIF**  
RUE RENE VILLARS – RUE ANDRE VOGUET – 94 IVRY SUR SEINE  
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE  
ETUDE D'IMPACT

**ANNEXE OBLIGATOIRE NUMÉRO 3**

PHOTO 1



**SCCV CARIVRY**  
33700 MÉRIGNAC  
RCS Bordeaux 812 495 141





**SCCV CARIVRY – CAMPUS, RESIDENCE ETUDIANTE & EQUIPEMENT SPORTIF**  
**RUE RENE VILLARS – RUE ANDRE VOGUET – 94 IVRY SUR SEINE**  
**DEMANDE D’EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D’UNE**  
**ETUDE D’IMPACT**  
**ANNEXE OBLIGATOIRE NUMÉRO 3**

PHOTO 2

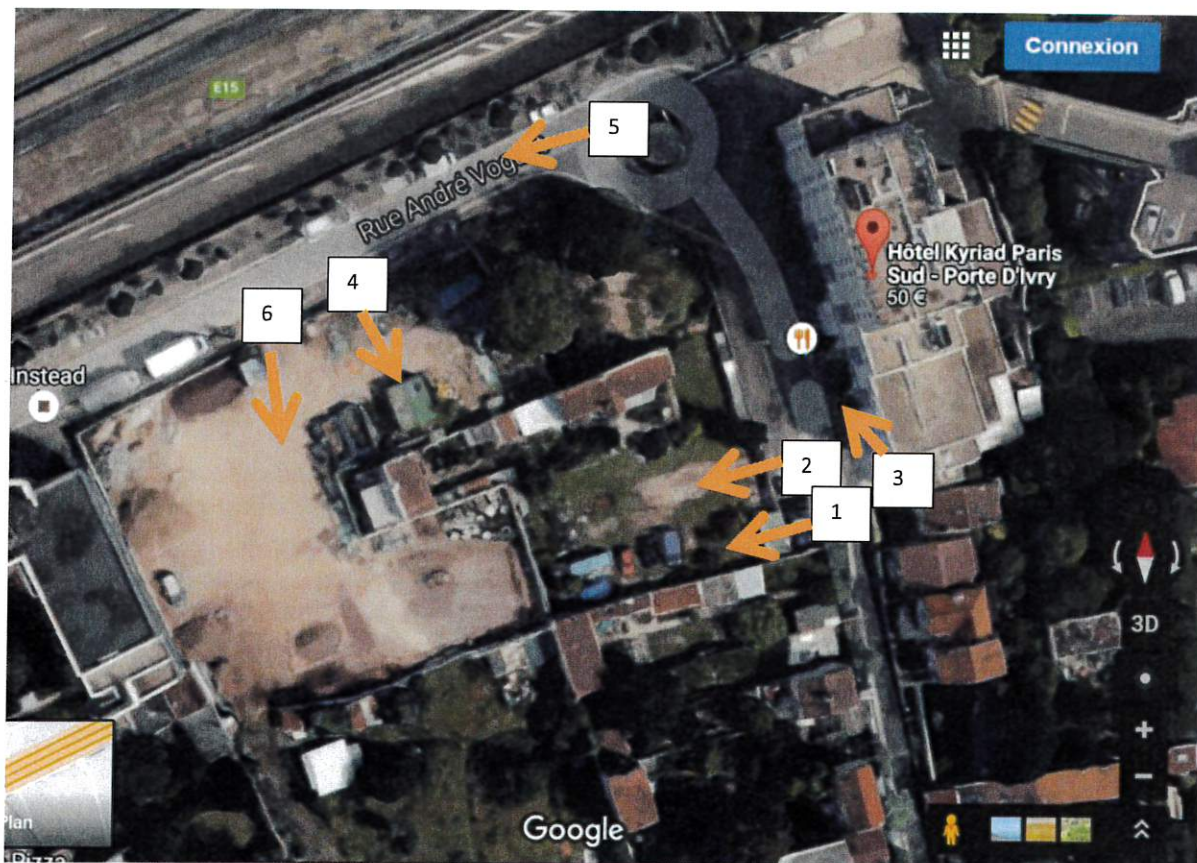




**SCCV CARIVRY – CAMPUS, RESIDENCE  
ETUDIANTE & EQUIPEMENT SPORTIF**  
RUE RENE VILLARS – RUE ANDRE VOGUET – 94 IVRY SUR  
SEINE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE

**ANNEXE OBLIGATOIRE NUMÉRO 3 (suite)**



**SCCV CARIVRY**  
4 avenue Neil Armstrong  
93700 MERIGNAC  
RCS Bordeaux 812.495.141

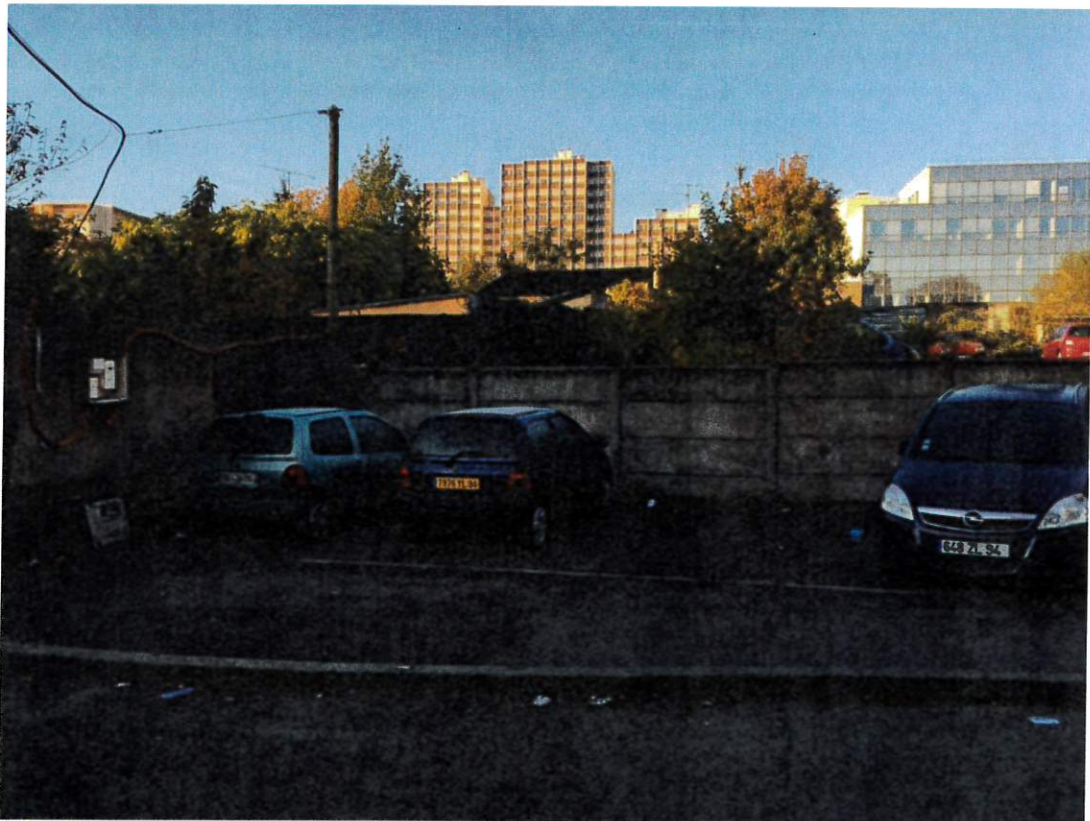




PHOTO 1



PHOTO 2



**SCCV CARIVRY**  
4 avenue Neil Armstrong  
33700 MERIGNAC  
RCS Bordeaux 812 495 141



PHOTO 3

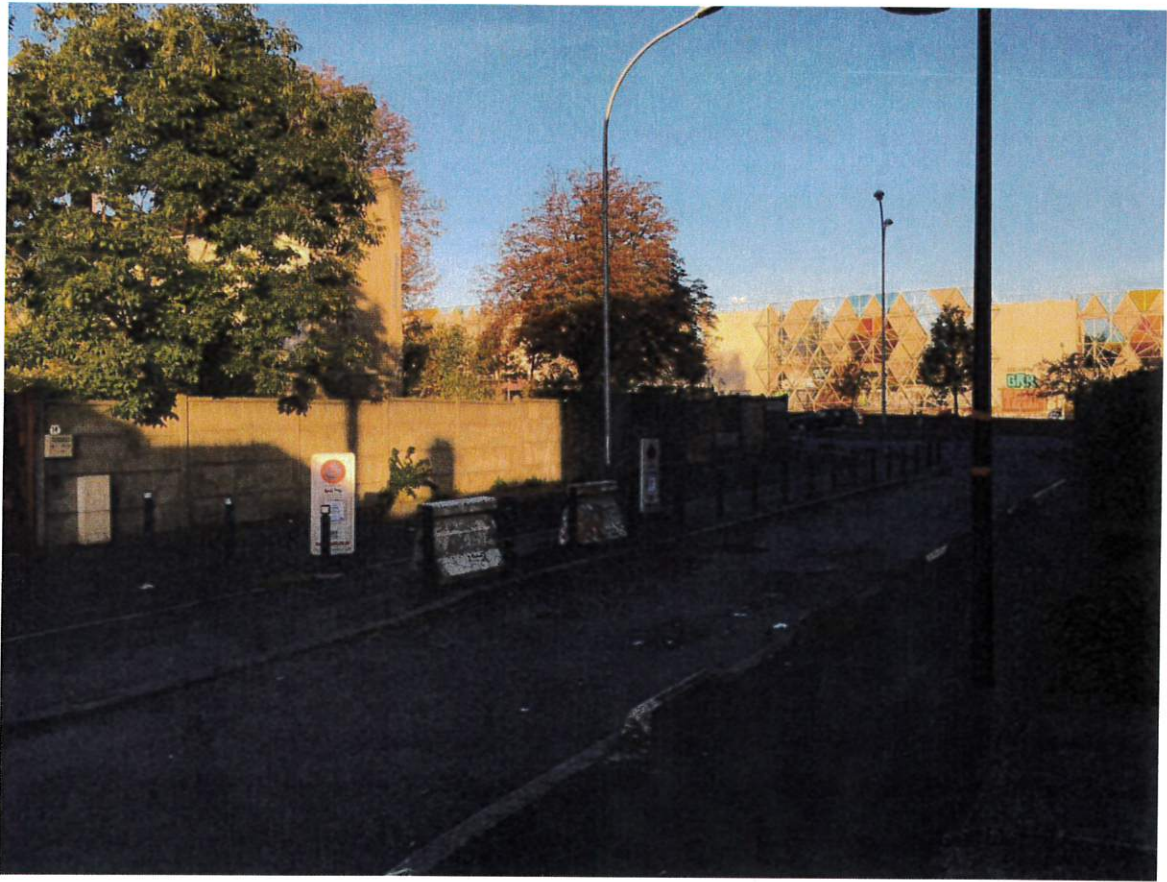
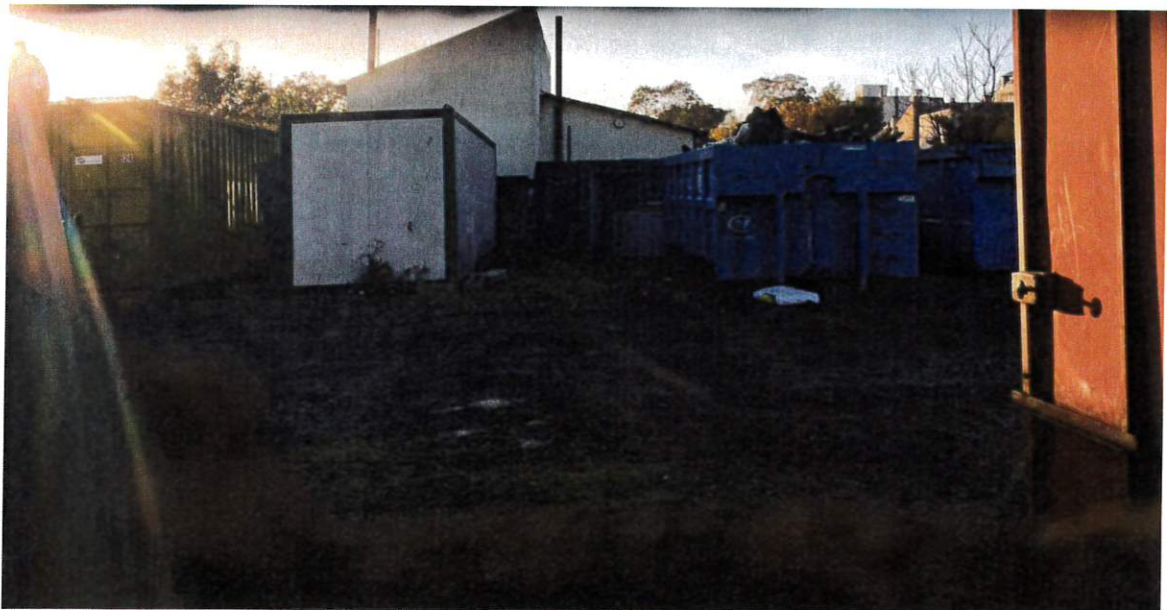


PHOTO 4



**SCCV CARIVRY**  
4 avenue Neil Armstrong  
33700 MERIGNAC  
RCS Bordeaux 812 495 141

*Neil*



PHOTO 5



PHOTO 6



**SCCV CARIVRY**  
4 avenue Neil Armstrong  
33700 MERIGNAC  
RCS Bordeaux 812 495 141

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Neil', written over the printed text.



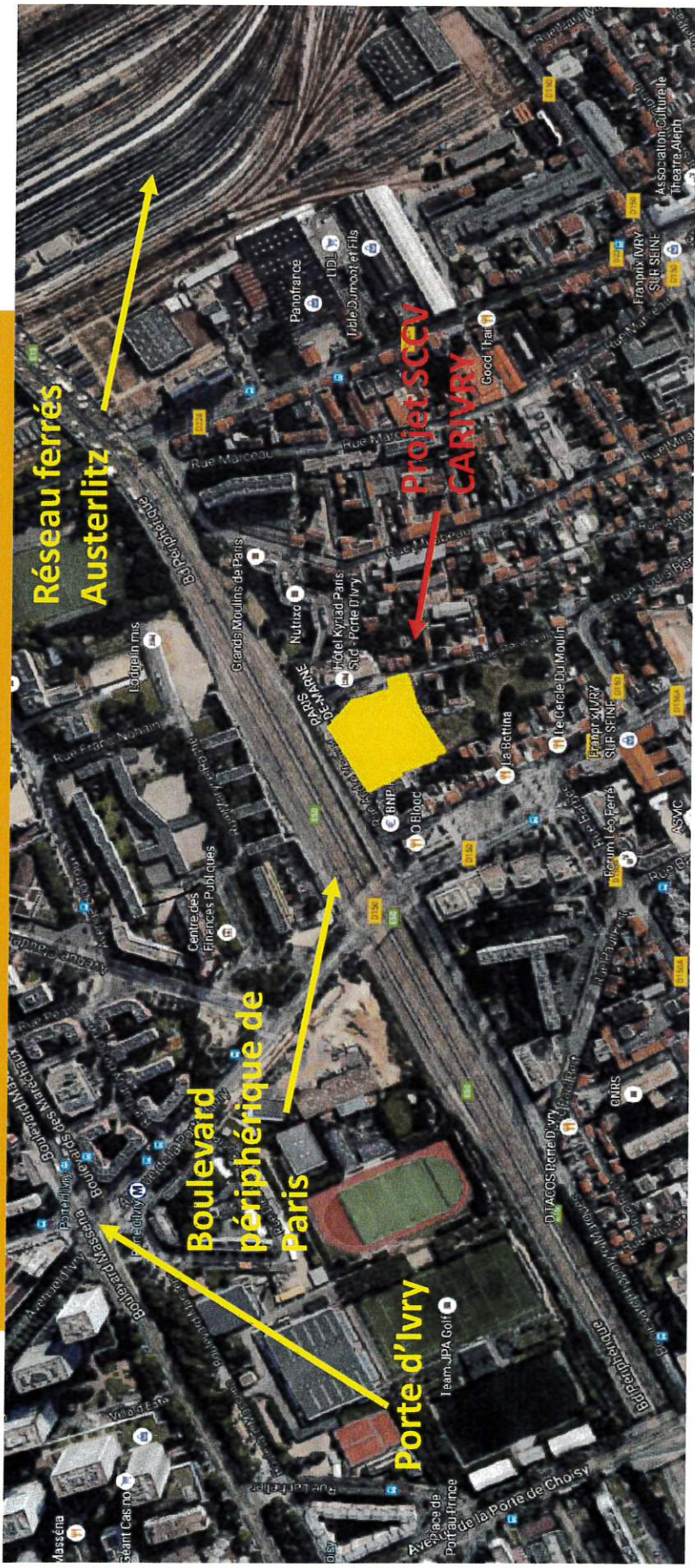




**SCCV CARIVRY – CAMPUS, RESIDENCE ETUDIANTE & EQUIPEMENT SPORTIF**  
**RUE RENE VILLARS – RUE ANDRE VOGUET – 94 IVRY SUR SEINE**  
**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

**ANNEXE OBLIGATOIRE NUMÉRO 5**

**PLAN DE ABORDS**



**SCCV CARIVRY**  
4 Avenue Néel Armstrong  
93700 MÉRIGNAC  
03 20 83 12 43 43